

Formation des moniteurs fifres de l'URTF

Introduction

Ce concept de formation est établi et mis à jour si nécessaire par la Commission Fifre (CF) de l'Union Romande des Tambours et Fifres (URTF). Il correspond aux exigences de la Commission des Instruments à Vent de l'Association Suisse des Tambours et Fifres (ASTF). La version en vigueur est celle publiée sur le site internet de l'URTF.

La forme masculine employée dans ce document est valable pour toute personne remplissant les critères définis.

Ce cursus a pour but de former des moniteurs capables de diriger des sections de fifres et d'enseigner de nouveaux morceaux à plusieurs voix.

La dernière mise à jour de ce document date d'avril 2021.

Pour la CF de l'URTF :

- Etienne Küng, Chef Fifre
- Chloé Cerutti, membre
- Alexandra Piller, membre
- Nina Zanella, membre

Généralités

La formation s'étend sur trois ans :

- Année 1 : bases musicales ;
- Année 2 : direction et instruction de fifres individuels ;
- Année 3 : direction et instruction de sections de fifres.

A la fin des 3 ans de formation, et après réussite de tous les examens, le participant recevra le diplôme de « **Moniteur de section de fifres** » décerné par l'URTF, en accord avec les directives de l'ASTF.

Les sociétés qui inscrivent des participants aux cours sont encouragées à laisser les participants s'entraîner à instruire et diriger les fifres lors des répétitions de la société. En effet, la pratique est un élément très important de ce concept de formation, et le fait d'envoyer des membres suivre ces cours est bénéfique pour les sociétés.

La CF/URTF se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre de participants est jugé trop faible.

Conditions et contenus des cours et des examens

Pour chaque année de formation, les prérequis, les sujets traités et les contenus des examens sont indiqués dans ce document.

Chaque participant est tenu d'effectuer les 3 ans de formation. Néanmoins, des dérogations sont possibles sur présentation d'arguments valables, uniquement avec l'accord de la CF de l'URTF, et après réussite des examens des années qui n'auraient pas été suivies.

Il est possible de suivre une ou plusieurs journées comme auditeur libre, moyennant une participation financière. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec la CF de l'URTF lors des inscriptions.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont communiqués chaque année au moment des inscriptions aux cours et peuvent varier d'une année à l'autre. Ils couvrent les frais des cours, des examens, des infrastructures, de la documentation et des repas. Les frais de déplacement sont à la charge des participants.

Les frais d'inscriptions sont dus avant la première journée de cours et ne sont pas remboursables, même si le participant ne suit pas l'entier du cours.

Examens

Chaque année se termine par un examen, qui permet de valider l'année effectuée. En cas d'échec à l'examen, il est possible d'effectuer un examen de rattrapage dans les 3 mois (les frais supplémentaires engendrés par cet examen sont à la charge du participant). Si le participant échoue à nouveau, il sera tenu de suivre à nouveau les cours de l'année concernée avant de pouvoir poursuivre son cursus.

Il n'y a pas de rattrapage des éventuels cours manqués par le participant, quelle qu'en soit la raison. Chaque participant est responsable de rattraper par lui-même les journées manquées.

Les examens nécessitent du travail de préparation personnelle. Une journée spécifique est dédiée à l'examen. En fin de 3^e année, en plus de cette journée, une partie de l'examen a lieu au sein de la société du participant.

Année 1 : Cours de bases musicales

Prérequis

- Etre capable de jouer, sans partition, plusieurs morceaux du répertoire de piccolo bâlois de l'ASTF (liste disponible sur le site de l'ASTF), quelle que soit la voix connue.
- Etre capable de déchiffrer sans aide de nouveaux morceaux du répertoire de piccolo bâlois de l'ASTF (c'est la capacité de déchiffrer qui compte, pas la difficulté du morceau), dans n'importe quelle voix.
- Posséder des connaissances de base de solfège.

Durée de cours :

- 4 journées de cours et une journée d'examen.

Sujets traités lors du cours :

- Organisation de l'URTF et de l'ASTF ;
- Connaissance des autres instruments à vent de l'ASTF ;
- Entretien du fifre ;
- Portées, clés, notes, silences, altérations, reprises, da capo, coda ;
- Gammes majeures et mineures ;
- Lectures de rythme (binaire, ternaire) ;
- Dictées rythmiques (binaire, ternaire) ;
- Intervalles, accords majeurs et mineurs, renversements ;
- Dictées musicales (gamme de sol majeur avec noires, croches et les silences correspondants) ;

Contenu de l'examen :

- Partie théorique : 30 pts
- Lectures de rythme : 10 pts
- Dictées rythmiques : 10 pts
- Dictées musicales : 10 pts
- **Total : 60 pts (examen réussi dès 40 pts)**

Le résultat de l'examen est communiqué au participant dans les meilleurs délais.

Année 2 : Instruction individuelle de fifres

Prérequis

- Avoir réussi l'examen du cours de bases musicales (année 1).

Durée de cours :

- 4 journées de cours et une journée d'examen.

Sujets traités lors du cours :

- Technique : position, respiration, pince, accordage ;
- Composition à 1 voix ;
- Morceau inconnu : analyse sommaire d'une à deux parties ;
- Morceau inconnu : enseignement d'une seule voix à quelques fifres ;
- Lecture à vue (musicale et rythmique) ;
- Transposition : utilité, connaissance de base, pratique ;
- Enseignement individuel ;
- Dictées rythmiques (binaire, ternaire) ;
- Dictées musicales (gamme de sol majeur avec noires, croches et les silences correspondants).

Contenu de l'examen :

- Partie théorique : 20 pts
- Dictées rythmiques et musicales : 10 pts
- Enseignement / instruction : 30 pts
- **Total :** **60 pts** (examen réussi dès 40 pts)

Le résultat de l'examen est communiqué au participant dans les meilleurs délais.

Année 3 : Instruction et direction de sections de fifres

Prérequis

- Avoir réussi l'examen du cours d'instruction individuelle de fifres (année 2).

Durée de cours :

- 4 journées de cours et une journée pour la première partie de l'examen ;
- La partie « Direction d'une répétition » de l'examen s'effectue pendant une répétition de la société du participant.

Sujets traités lors du cours :

- Accordage, échauffement ;
- Direction (théorie, pratique) ;
- Planification d'une répétition ;
- Composition à 2 voix ;
- Lecture à vue (musicale et rythmique) ;
- Introduction à la notation des partitions de tambour ;
- Introduction aux tabelles de taxation des juges ASTF.

Contenu de l'examen :

- Partie théorique : 10 pts
- Lecture à vue : 10 pts
- Dictées rythmiques et musicales : 10 pts
- Direction d'une répétition : 30 pts
- **Total :** **60 pts** (examen réussi dès 40 pts)

Direction d'une répétition

- Cette partie de l'examen se déroulera pendant une répétition de la société du participant, en présence de 2 experts.
- L'examen durera 1 heure et la répartition se fera de la manière suivante :
 - 10 minutes seront consacrées à l'échauffement ;
 - 20 minutes au minimum seront consacrées à l'apprentissage d'un nouveau morceau (1-2 parties) transmis au participant lors de la première partie de l'examen ;
 - 20 minutes au minimum seront consacrées à la direction de morceaux du répertoire de la société.
 - Les 10 minutes restantes sont à la disposition du participant pour prolonger l'un des sujets évoqués ci-dessus.

Le résultat de l'examen est communiqué au participant dans les meilleurs délais.